

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2022**



L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune et sera disponible sur le site internet de celle-ci.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : **sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre**.

La Commune de Frévent compte un budget principal et un budget annexe Eau.

Le budget 2022 a été bâti avec la volonté :

- ✓ De continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader la qualité des services tout en s'adaptant au contexte actuel,
- ✓ De baisser la fiscalité

*« Au fur et à mesure des subventions sollicitées pour les dépenses d'investissement, la Commune se réserve le droit de souscrire un emprunt en fonction des éléments chiffrés et ajustés ».*

## ✓ BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 702 459 € en fonctionnement et 1 860 580 € en investissement, soit un total de 5 563 039 €uros.

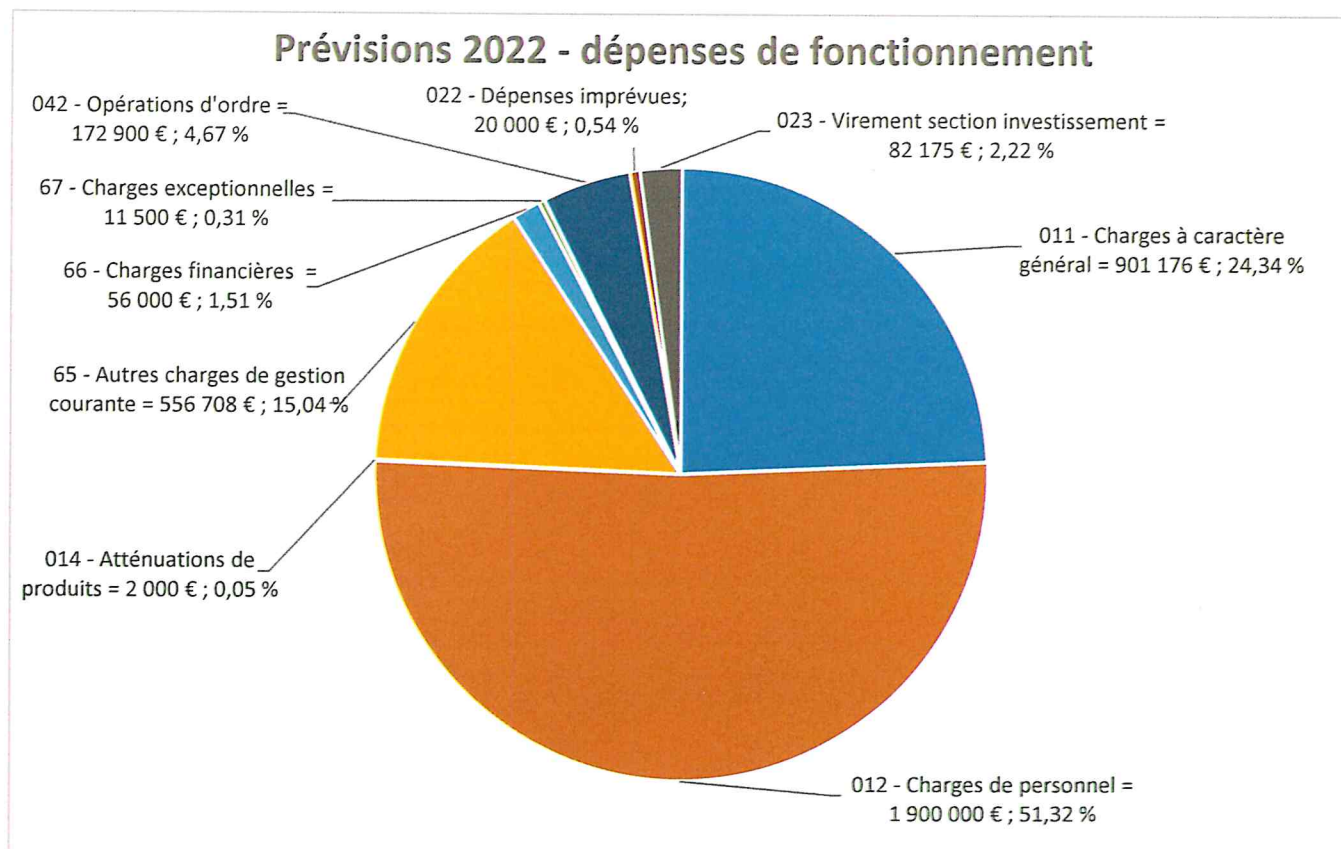
### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

CHAPITRE	BP 2022	BP 2021
011 – Charges à caractère général	901 176,00 €	778 000,00 €
012 – Charges de personnel	1 900 000,00 €	1 880 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	2 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	556 708,00 €	533 088,00 €
66 – Charges financières	56 000,00 €	58 331,00 €
67 – Charges exceptionnelles	11 500,00 €	5 401,00 €
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 900,00 €	152 300,00 €
022 – Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €
023 – Virement section investissement	82 175,00 €	184 138,00 €
<b>Total</b>	<b>3 702 459,00 €</b>	<b>3 593 258,00 €</b>

#### a. Les dépenses de fonctionnement

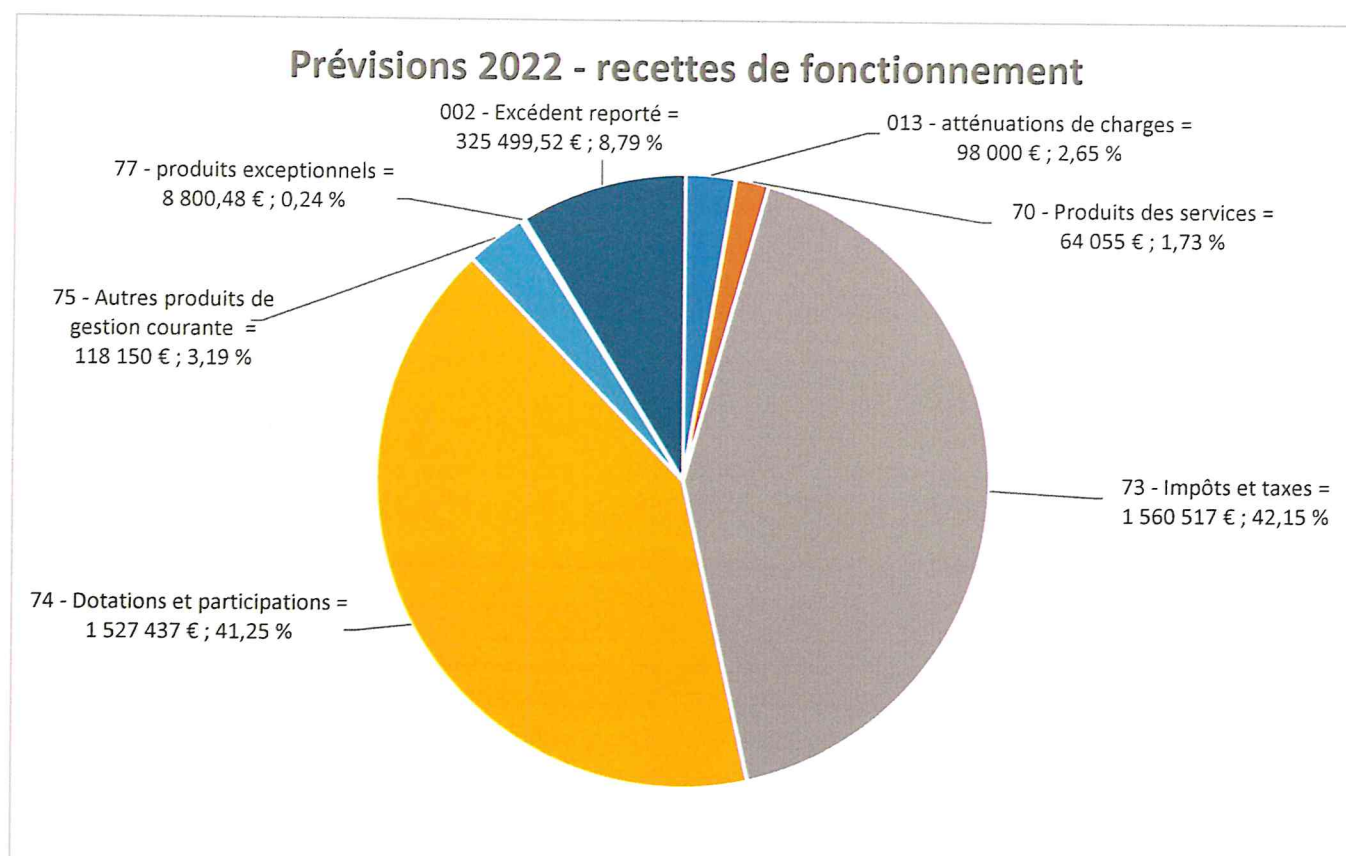
Les dépenses de fonctionnement de 2022 sont estimées à 3 702 459 €uros et se répartissent comme suit :



## b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2022 sont estimées à 3 702 459 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2021
013 – Atténuation de charges	98 000,00 €	91 000,00 €
70 – Produits des services	64 055,00 €	56 105,00 €
73 – Impôts et taxes	1 560 517,00 €	1 537 696,00 €
74 – Dotations et participations	1 527 437,00 €	1 468 803,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	118 150,00 €	138 150,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	8 800,48 €	3 141,97 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	325 499,52 €	298 362,03 €
<b>Total</b>	<b>3 702 459,00 €</b>	<b>3 593 258,00 €</b>



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions de matériel informatique, de mobilier, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 1 860 580 €.

CHAPITRE	BP 2022
16 – Emprunts et dettes assimilées	240 116,85 €
16878 – Marché JVS	10 086,72 €
20 – Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	104 663,73 €
23 – Immobilisations en cours	120 609,00 €
041 – Opérations patrimoniales	784 800,00 €
020 – Dépenses imprévues	16 839,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	75 543,91 €
Restes à réaliser	501 920,79 €
<b>Total</b>	<b>1 860 580,00 €</b>

Les principaux projets d'investissement pour 2022 sont les suivants :

- Mission accompagnement développement stratégique,
- Acquisition immeuble 21 rue du Maréchal Leclerc,
- Acquisition d'un serveur pour les services administratifs,
- Acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire et de matériel adapté pour le personnel de l'école maternelle,
- Acquisition de corbeilles urbaines,
- Travaux de création de plateaux surélevés,
- **Restes à réaliser : 501 920,79 €** qui correspondent au solde travaux chaufferie au groupe scolaire (94 076,69 €), acquisition immeuble sis 3 place Jean Jaurès (40 000 €), solde installation socle numérique au groupe scolaire (28 545,10 €), AMO « école de demain » (45 000 €), travaux « graineterie » (280 518 €) et création d'un poste électrique pour la nouvelle gendarmerie (13 781 €).

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/22 est de 2 710 322,10 € répartis sur 10 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 10 emprunts représente 2,3 %. L'annuité de la dette s'élève à 294 783,36 € avec 55 566,51 € d'intérêts et 239 216,85 € de remboursement de capital.

## b. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 1 860 580 € dont :

- Recettes réelles : 271 061,71 €
- Produits de cessions : 98 002 €
- Recettes d'ordre de transfert entre sections : 957 700 €
- Virement de la section de fonctionnement : 82 175 €
- **Restes à réaliser : 451 641,29 €** qui correspondent aux cessions des logements 25 et 27 rue de charité (112 200 €), la DETR 2021 pour création poste électrique pour la nouvelle gendarmerie (4 159,30 €), la DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (18 750 €), le solde de la DSIL pour la chaufferie du groupe scolaire (33 890,44 €), l'Appel à Projet (AAP SNEE) pour le socle numérique au groupe scolaire (32 641,55 €) et le solde de l'emprunt (250 000 €).

Ces recettes correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux subventions d'investissement, à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, aux dotations aux amortissements.

CHAPITRE	BP 2022
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	42 793,30 €
1068 – Excédent de fonctionnement	125 823,41 €
13 – Subventions d'investissement	101 545,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	900,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 900,00 €
041 – Opérations patrimoniales	784 800,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	82 175,00 €
024 – Produits des cessions	98 002,00 €
Restes à réaliser	451 641,29 €
<b>Total</b>	<b>1 860 580,00 €</b>

**1. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU**

Le budget annexe Eau s'équilibre à 308 994 € en section d'exploitation et 103 889 € en section d'investissement.

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2021</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>RECETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>308 994,00 €</b>	<b>294 144,00 €</b>
- <i>Autres produits gestion courante</i>	46 000,98 €	41 000,05 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	262 993,02 €	253 143,95 €
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION :</b>	<b>308 994,00 €</b>	<b>294 144,00 €</b>
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	84 999,61 €	70 000,00 €
- <i>Services extérieurs – études et recherches</i>	10 000,00 €	4 999,89 €
- <i>Annonces et insertions</i>	1 000,00 €	4 007,11 €
- <i>Autres charges exceptionnelles</i>	180 000,00 €	215 137,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,39 €	0,00 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	28 987,00 €	0,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>103 889,00 €</b>	<b>297 792,00 €</b>
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,39 €	4 007,11 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	28 987,00 €	215 137,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	70 894,61 €	78 647,89 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>103 889,00 €</b>	<b>297 792,00 €</b>
- <i>Frais d'études</i>	11 760,00 €	15 000,00 €
- <i>Autres installations techniques</i>	26 013,00 €	0,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	66 116,00 €	282 792,00 €

1. **Restes à réaliser : 11 760 €** qui correspondent à la mission d'assistance conseil à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de Délégation de Service Public d'eau potable pour 2022.